



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance régulière tenue le 8 avril 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Eric Talbot,
M. Styves Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Daniel Mercier,

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- ASSERMENTATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Avant le début de la séance, il y a eu assermentation du nouveau conseiller municipal au siège #1, M. Daniel Mercier.

Prendre note qu'une séance de travail a eu lieu le 4 avril 2024 en vue de préparer la séance régulière tenue le 8 avril 2024.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-04-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-04-02 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Assermentation de M. Daniel Mercier, conseiller su siège # 1.



2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024.
5. Approbation des comptes
6. Approbation de paiements de factures
 - a) Facture – CHEMCO – Sulfate ferrique – 3 668,62 \$
 - b) Facture – Vidéotron – Internet Héritage – 181,41 \$
7. Correspondance
 - a) Lettre du directeur de la Caisse de Bellechasse et directrice principale régionale Desjardins.
 - b) Demande d'appui – Ville de Rivière-Rouge – Fermeture de l'urgence de nuit
 - c) Demande d'appui – Municipalité de Val-Alain – Retrait places subventionnées en garderie
 - d) Transfert ponctuel - MAMH - 1 827 \$
 - e) Demande de soutien financier – Centre d'action bénévole
8. Administratif
 - a) Renouvellement d'assurance – MMPQ-03-018035 – Signature de la direction générale.
 - b) Demande de CAUCA – Service de 24 heures pour la municipalité
9. Travaux publics
 - a) Demande de balai mécanique – Niveleuse mécanique – Tonte de la pelouse sur terrains municipaux – Fauchage des fossés
10. Incendie et sécurité
 - a) Présentation pour conseillers - Nouveau schéma de couverture de risque – Date à déterminer – Chef pompier
11. Eau potable
 - a) Résolution – Entente de partage entre les municipalités – Acceptation et désignation des signataires.
 - b) Embauche d'un opérateur EPEU – Début de la formation
12. Eaux usées

Aucun point à ce niveau
13. Loisirs
 - a) Rochefest – Commandite platine de la municipalité – à déterminer
14. Parc des Appalaches
 - a) Rencontre Stéphanie Charland – Directrice du Parc des Appalaches
15. Héritage
 - a) Résolution – Carnet de santé – financement FRR volet 2 vs CPRQ
16. Résolutions diverses
 - a) Résolution – Engagement – Terrain de jeux intermunicipal – Secteur Centre – Année 2024-2025-2026.



b) Résolution – demande de révision pour taxes de services – eau potable et eaux usées – chemin Des pommiers.

c) Demande de permission pour retrait partiel de la bande trottoir – 279 rue Principale Ouest

d) Demande – ABC des Hauts Plateaux – Utilisation de local à titre gracieux.

e) Résolution – Nouvel inspecteur municipal

17. Varia

a) Formation comité indépendant pour l'avenir de l'Héritage

b) Café causerie intermunicipal – Mise en place

c) Visite député -Maire

18. Période de questions

19. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2024

2024-04-03 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2024.

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 4 mars 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4- APPROBATION DES COMPTES

2024-04-04 : APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 87 892,04 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5- APPROBATION DES COMPTES DU PAIEMENT DES FACTURES

2024-04-05 : APPROBATION PAIEMENT DE FACTURES

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot et résolu de payer les factures suivantes : CHEMCO (sulfate ferrique) au montant de 3668,62 \$ et Videotron (Internet-Héritage) au montant de 181,41 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2024-04-04 et 2024-04-05.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Bernard', is written over a horizontal line.

Yves Bernard, directeur général

6- CORRESPONDANCE

a) Correspondance – Lettre du directeur de la Caisse de Bellechasse et de la directrice régionale adjointe Desjardins.

Les membres du conseil prennent connaissance des réponses produites par le directeur de la Caisse de Bellechasse ainsi que la DAR Desjardins. Ces derniers mentionnent avoir pris connaissance de notre résolution et qu'ils comprennent bien notre désaccord face à la décision de fermer le guichet à Armagh. Ils expliquent que c'est une question de rationalisation.

2024-04-06 RÉSOLUTION DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR S'OPPOSER À LA FERMETURE DE L'URGENCE DE NUIT.

CONSIDÉRANT la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024, telle qu'elle appert de leur communiqué de presse du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a constitué un comité santé, formé des maires et mairesses des municipalités du secteur de la Rouge, et sur lequel le gouvernement du Québec et le CISSSL ont été invités à siéger;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Comité 24 h - Urgence d'agir le 21 décembre 2023, soit une organisation majoritairement citoyenne et communautaire;

CONSIDÉRANT les différentes démarches entreprises par ces comités et la Ville de Rivière-Rouge pour manifester leur désaccord quant à la décision du CISSSL susmentionnée, dont notamment la marche citoyenne du 13 janvier 2024 ainsi qu'une pétition ayant récoltée plus de 8 500 signatures;

CONSIDÉRANT la demande du 22 janvier 2024, signée par M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge, Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominigue, M. Jacques Allard, maire de l'Ascension, M. Yves Bélanger, maire de La Macaza, M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay, Mme Vicki Émard, mairesse de Labelle ainsi que M. Johnny Salera, maire de La Minerve, adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin qu'une rencontre soit tenue bien avant le 1er février 2024 pour discuter de leur opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge;



CONSIDÉRANT que la pétition a été déposée à l'Assemblée nationale le 31 janvier 2024, par M. Vincent Marissal, député de Québec solidaire et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucune invitation de rencontre n'a été reçue du ministre Dubé;

CONSIDÉRANT que malgré toutes ces démarches ni le CISSSL ni le ministre Dubé ne laissent entrevoir la possibilité de reconsidérer leur décision de fermer l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

CONSIDÉRANT que de fermer le service d'urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes;

CONSIDÉRANT que les ambulances sont déviées vers les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier depuis environ deux ans;

CONSIDÉRANT que la fermeture de l'urgence a un impact direct sur l'achalandage de l'urgence des deux centres hospitaliers avoisinants, lesquels dépassent régulièrement le taux maximal d'occupation;

CONSIDÉRANT que, le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d'urgence entre 20 h et 8 h dans la Vallée de la Rouge met en péril la vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT la croissance démographique constante de notre région depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT que le critère du vieillissement de notre population n'est pas pris en compte par le CISSSL;

CONSIDÉRANT que la pénurie de main-d'œuvre évoquée par le CISSSL existe à la grandeur de la province;

CONSIDÉRANT que malgré cela, l'urgence de Rivière-Rouge est actuellement fonctionnelle 24 heures par jour;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières décennies, l'hôpital de Rivière-Rouge s'est vu retirer de plus en plus de services, si bien que c'est maintenant le service d'urgence qui est visé, alors que pourtant essentiel, et qu'il est inconcevable que la Ville de Rivière-Rouge accepte cette situation sans rien faire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge n'accepte pas qu'on ait laissé l'hôpital de Rivière-Rouge se dégrader au point où le CISSSL se justifie de devoir fermer l'urgence de 20 h à 8 h;

CONSIDÉRANT le manque criant de financement en santé à Rivière-Rouge au bénéfice des autres centres avoisinants, soit ceux de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais au détriment du premier;

CONSIDÉRANT que l'un des dirigeants du CISSSL affirme qu'il n'est pas envisageable de



transférer du personnel de Mont-Laurier à Rivière-Rouge pour pallier à la pénurie de personnel invoquée, uniquement en raison du fait que l'Hôpital de Mont-Laurier est un centre primaire de traumatologie et un centre désigné pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) alors que celui de Rivière-Rouge ne l'est pas;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'entreprendre des actions dès maintenant, le service d'urgence 24 h de Rivière-Rouge sera perdu et aucun espoir de réouverture à court terme n'existe;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 019/17-01-2024 et 026/23-01-2024 adoptées par la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, Mme Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côte-Cartier et les Appartements du quartier Rivière-Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL);

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d'injonction interlocutoire provisoire;

CONSIDÉRANT la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Martine Riopel;

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge considère qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens qu'elle se porte également partie appelante dans le cadre de l'appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT que la décision du CISSSL de fermer l'urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

CONSIDÉRANT ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT les coûts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule;



CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le coût des honoraires professionnels, frais et déboursés;

CONSIDÉRANT que celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu ce qui suit :

D'appuyer la ville de Rivière-Rouge dans sa contestation et son opposition à la fermeture de nuit de l'urgence de L'hôpital de Rivière-Rouge.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-04-07 RÉOLUTION POUR MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN – RETRAIT DES PLACES SUVENTIONNÉES EN GARDERIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin



d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Éric Talbot, appuyé par Denis Laprise, et résolu que la Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

d) Réception - Transfert ponctuel – MAMH – 1 827 \$

Le directeur général souligne que dans le cadre d'un programme gouvernemental pour les municipalités de moins de 5 000 habitants, le gouvernement du Québec a procédé à la distribution d'une enveloppe de 10 000 000 \$ pour supporter les municipalités financièrement. Notre municipalité a reçu un montant de 1 827 \$.

2024-04-08 RÉOLUTION DE SOUTIEN FINANCIER POUR CENTRE ACTION BÉNÉVOLE

ATTENDU QUE le CAB supporte différents organismes sur le territoire de la MRC;



ATTENDU QUE le CAB soutient et encourage les bénévoles de notre municipalité et en particulier les « Mains Unies »;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Éric Talbot, et résolu que la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud octroie une commandite au montant de 50 \$ pour le centre d'action bénévole de Montmagny.

Adopté à l'unanimité

8- ADMINISTRATIF

2024-04-09 RÉOLUTION CONCERNANT LE RENOUELEMENT D'ASSURANCE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD.

Attendu que Yves Bernard est le directeur général de la municipalité avec tous les droits et responsabilités se rattachant à cette fonction;

Attendu que la Mutuelle des municipalités (compagnie d'assurance) a acheminé le contrat pour le renouvellement pour la couverture d'assurance pour la municipalité de Ste-Euphémie;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu que les membres du conseil municipal autorisent la direction générale ou son représentant désigné à signer toute documentation pertinente pour le renouvellement d'assurance de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

b) Demande de CAUCA - Service 24 heures pour répondre besoins de la municipalité.

Une discussion a lieu entre les membres du conseil concernant la pertinence ou non d'avoir un service 24 heures pour répondre aux besoins urgents des citoyens/nes de la municipalité. Ce point sera davantage discuté lors de séances de travail ultérieures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. TRAVAUX PUBLICS

2024-04-10 RÉOLUTION MANDAT DIRECTION GÉNÉRALE – ACTION - POUR BALAYAGE DE RUE, NIVELAGE ROUTES ET FAUCHAGE DES FOSSÉS – EMBAUCHE ENTREPRENEUR

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer sur une base annuelle le balayage de rue (rue principale ouest (partie), route Sirois sud (partie) et route de la Station (partie));

ATTENDU QUE les travaux mentionnés précédemment doivent être planifiés tôt au printemps;

ATTENDU QUEqu'il y a des enjeux à trouver des entrepreneurs dans les délais requis pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à procéder aux actions nécessaires pour l'embauche d'un/des entrepreneur/s pour effectuer les différents travaux dans les limites du budget établi.



Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a) Présentation du schéma de couverture de risque - version 2024 – date à déterminer.

Les membres du conseil auront une formation concernant le nouveau schéma de couverture de risque pour les municipalités incluant la notre. Cette formation s'effectuera le 17 avril 2024 à 18h30 au bureau municipal.

11 – EAU POTABLE

2024-04-11 RÉOLUTION ENTENTE DE PARTAGE ENTRE MUNICIPALITÉS – ACCEPTATION DE L'ENTENTE ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS

Attendu que les municipalités du centre de la MRC de Montmagny se sont entendues pour mettre en commun des ressources financières pour embaucher un opérateur/trice eau potable et eaux usées (EPEU), lui fournir du travail dans les quatre municipalités et payer sa formation et son compagnonnage;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente proposée pour le partage de l'opérateur EPEU et qu'ils en acceptent les termes;

Attendu que selon les termes de l'entente la municipalité de Ste-Euphémie assurera la gestion administrative de l'opérateur choisi;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu que les membres du conseil autorisent M. le maire ainsi que le directeur général comme signataires désignés pour l'entente de partage d'un opérateur EPEU. Les membres du conseil souhaitent être régulièrement informés des répercussions sur le budget de l'embauche de cet opérateur afin de prendre les actions nécessaires s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- b) Embauche d'un opérateur EPEU – Début de formation

Le directeur général mentionne qu'une candidature a été retenue par le comité de sélection pour le poste d'opérateur EPEU. Une rencontre d'ici les prochaines semaines se tiendra pour

12 – EAUX USÉES

Aucun point n'est discuté sur cet item.

13 - LOISIRS

- a) Choix de la commandite – ROCHEFEST 2024

Après discussion des membres du conseil, ceux-ci décident de souscrire à la commandite du « meilleur tireur de roche ». Le directeur général fera le suivi auprès de responsable du Comité des Loisirs. Ce souhait du conseil fait suite à la commandite autorisée par le conseil municipal qui a été versée plus tôt cette année.



14 - PARC DES APPALACHES

a) Rencontre avec Stéphanie Charland -Directrice

M. Styves Laprise, conseiller responsable du dossier du Parc des Appalaches, nous parle de sa rencontre avec la directrice du Parc et des dossiers touchant notre municipalité. Il semble que l'escalier et le sentier des Cascades de la Loutre feront l'objet de réparations et d'embellissement pour l'été 2024.

15. HÉRITAGE

2024-04-12 RÉOLUTION PROGRAMME DE FINANCEMENT - CARNET DE SANTÉ – SALLE HÉRITAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Euphémie a déposé une demande de soutien financier pour le programme FRR volet 2 (résolution # 2024-02-09) pour effectuer un carnet de santé de la salle de l'Héritage;

ATTENDU QUE suite à de l'information reçue des intervenants de la MRC, une demande de soutien financier a également été effectué au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) pour la confection du carnet de santé de l'Héritage;

ATTENDU QUE les modalités du programme du CPRQ présentes des contraintes administratives qui ne répond pas aux besoins des membres du conseil concernant l'exécution du carnet de santé;

ATTENDU QU'après analyse de la situation le conseil municipal préfère poursuivre avec la demande de soutien financier offert par le FRR volet 2;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu d'annuler la demande de soutien financier déposé par le CPRQ en raison des contraintes liées au programme et de maintenir la demande de FRR volet 2 pour la production du carnet de santé de l'Héritage.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

16. RÉOLUTIONS DIVERSES

a) Résolution – Engagement – Terrain de jeux intermunicipal – secteur centre - Année 2024-2025-2026.

Les membres du conseil prennent connaissance de la possibilité de participer à une entente pour la mise en place d'un terrain de jeu intermunicipal pour le secteur centre. Il y aurait partage de coordonnateur/trice et des services d'animation. Il y aurait un investissement à effectuer de moins de 5 000 \$ excluant l'emploi d'animateur/trice qui nous pourrions fournir via Emploi été Canada.

Compte tenu que le conseil n'a pas prévu à son budget un montant pour une telle entente, les membres du conseil ne prennent aucune action concernant une résolution pour une participation à cette entente.

b) Demande de révision de taxes pour services municipaux – Eau potable – Égoût



Les membres du conseil ont reçu une correspondance en lien avec une demande de révision pour le secteur du Chemin des pommiers. La demande souhaite une réévaluation à la baisse du coût des services dispensés (aqueduc et égout) dans ce secteur. Après analyse de la situation, les membres du conseil ne prennent aucune action en lien avec la demande de révision du coût pour les services d'aqueduc et d'égout de ce secteur.

2024-04-13 : RÉOLUTION POUR DEMANDE DE RETRAIT PARTIEL DE BORDURE DE CHEMIN – 279 PRINCIPALE OUEST – STE-EUPHÉMIE.

ATTENDU QU'une bordure de ciment longe les abords des chemins asphaltés de la municipalité dans la zone du périmètre urbain;

ATTENDU QU'une demande de retrait partiel ou total de la bordure en ciment doit faire l'objet d'une demande à la municipalité;

ATTENDU QU'une demande a été effectuée en bonne et due forme par la propriétaire de la propriété du 279 Principale Ouest à Ste-Euphémie;

ATTENDU QU'un plan de retrait partiel de la bande de ciment a été soumis par la propriétaire afin de permettre l'aménagement d'un stationnement sur son terrain;

Il est proposé par Daniel Mercer, appuyé par Jean Claude Giroux, et résolu d'autoriser le retrait partiel de la bande trottoir situé à la limite du chemin public et du lot 5 761 977 côté ouest du bâtiment sur une longueur maximale de 4,0 m (13 pieds). Le propriétaire devra faire le tout à ses frais et avoir l'autorisation au préalable de l'employé municipal.

Adopté à l'unanimité.

e) Demande – ABC des Hauts Plateaux – Utilisation d'un local à titre gracieux

Nous avons reçu une demande de la part de l'organisme de l'ABC des Hauts Plateaux pour savoir s'ils peuvent utiliser un de nos locaux communautaires pour une activité à déterminer. Les membres du conseil souhaitent avoir davantage d'information concernant l'activité avant de se prononcer. Un suivi sera effectué auprès de l'organisme pour en connaître davantage.

2024-04-14 RÉOLUTION POUR DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE POUR LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME – INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET ADJOINTS

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc. ;

CONSIDÉRANT que l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r.35.2) sont confiées à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud par résolution avait désigné M. Samuel Surprenant à titre d'officier municipal responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de la réglementation régissant la mise en place des installations septiques et des puits d'alimentation en eau potable ;



CONSIDÉRANT que Mme ISABEL VICTORIA TORRES OSPINO est maintenant principalement affectée à ces fonctions à la MRC de Montmagny ;

En conséquence, il est proposé par Éric Talbot, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit ;

QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud désigne désormais, Mme ISABEL VICTORIA TORRES OSPINO inspectrice principale et fonctionnaire désignée, et en son absence mesdames Valérie Gagné et Jessy Guénard à titre d'inspectrice-adjointe et fonctionnaire désignée adjointe chargée, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Euphémie-de-la-Rivière-du-Sud, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire ;

QUE Mme ISABEL VICTORIA TORRES OSPINO, et en son absence Valérie Gagné, et Jessy Guénard, soient autorisées à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;

QUE Mme ISABEL VICTORIA TORRES OSPINO, et en son absence Valérie Gagné, Jessy Guénard, soient autorisés à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont ils ont charge d'application ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à Mme ISABEL VICTORIA TORRES OSPINO, Mme Valérie Gagné et Mme Jessy Guénard, de même qu'au directeur adjoint de la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

17. VARIA

Les points suivants ont été retirés de l'ordre du jour suite à un consensus de la part des conseillers.

- Formation d'un comité indépendant – avenir de la salle Héritage
- Structure de communication – direction générale et élus
- Modèle de gestion – questionnement

Ces points feront l'objet de discussions plus approfondies lors de séances de travail des membres du conseil et seront remis à l'ordre du jour ultérieurement.

- a) Café causerie intermunicipal – mise en place

M. Styves Laprise parle de la possibilité de mettre en place un réseau de discussion entre élu/e/s municipaux afin de favoriser le réseautage et le partage des connaissances entre chacun/e. Il appert qu'il y a des besoins à ce niveau.

- b) Compte rendu – rencontre du maire avec M. Mathieu Rivest, député de la Côte du Sud.

M. le maire nous fait un compte rendu sur sa rencontre avec le député M. Rivest. Il a abordé les enjeux suivants : la péréquation, les tenants lieu de taxes, les subventions du PAVL et surtout le mode général de financement de la municipalités vs les enjeux.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS



Une période de question est tenue.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-15 : RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

La séance est levée à 21h07

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Giroux', written over a horizontal line.

Gilles Giroux, Maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Bernard', written over a horizontal line.

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 8 avril 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié suite à la séance du conseil tenue le 6 mai 2024.